



Comité Syndical du SIRTOM
de la Région de BRIVE
JEUDI 31 JANVIER 2019 à 18 H 00

Le Comité Syndical, dûment convoqué par M. LAPORTE, Président, s'est réuni au SIRTOM de BRIVE.

Nombre de membres en exercice :	150
Représentant 180 voix, soit 144 membres à 1 voix et 6 membres à 6 voix	
Présents :	78
Votants : 76 x 1 voix + 2 x 6 voix	82
Et Pouvoirs : 1 x 1 voix	1

ORDRE DU JOUR

- 1 – Présentation des résultats de l'enquête de satisfaction
- 2 - Bilan 2018
- 3 – TiEOM - Vote du taux d'incitation et du coût au litre
- 4- Vote du coût au litre des redevances spéciales et communales pour 2019
- 5 – Admissions en non-valeur
- 6 – Renouvellement de la carte d'achat
- 7 – Convention SIRTOM/Agglo de BRIVE – Règlement général sur la protection des données (RGPD)
- 8 – Prospectives 2019
- 9 -Questions diverses

OUVERTURE DE LA SEANCE

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 h 00, remercie les personnes présentes et excuse les délégués n'ayant pu être présents.



1 – PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ENQUÊTE DE SATISFACTION

Madame Audrey GIROUD présente les résultats.

M. LAPORTE, Président, précise que ce document sera transmis à toutes les communes et délégués. Ces résultats sont très satisfaisants pour notre collectivité. Ils nous serviront de base pour améliorer le service, renforcer la communication.

M. MICHEL, Maire délégué de la commune de SEGONZAC, précise qu'il s'agit là d'une enquête et que pour obtenir une certification il faut faire un audit. De plus, il souhaite connaître la marge d'erreur de l'enquête.

Mme Audrey GIROUD indique que sur l'échantillon de 1 500 personnes, la marge d'erreur est de 2.5 %.

M. LAPORTE, Président, remercie Mme GIROUD et le cabinet NEW DEAL pour la qualité du travail qui a été fait sur cette enquête.

M. LAPORTE, Président, donne la parole à M. Pierre-Michel GOUX, Trésorier Principal, pour un rapide point sur la fin d'exercice 2018 du SIRTOM.

M. Pierre-Michel GOUX, Trésorier Principal, informe l'assemblée des résultats du compte de gestion provisoire. La section fonctionnement est bénéficiaire et couvrira en autofinancement le déficit d'investissement.



2 – BILAN 2018

M. LAPORTE, Président, présente le bilan de l'activité du SIRTOM qui sera transmis aux maires et délégués.



3 – TIEOM – VOTE DU TAUX D'INCITATIVITE ET DU COUT AU LITRE

M. LAPORTE, Président, précise que le taux actuel est de 45 %. Cette incitativité a permis un rééquilibrage entre la part fixe et la production des usagers.

Nous sommes sollicités régulièrement par des collectivités au sujet de la TIEOM afin d'exposer ce qui a été mis en place sur notre territoire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



4 – VOTE DU COUT AU LITRE DES REDEVANCES SPECIALES ET COMMUNALES POUR 2019.

M. LAPORTE, Président propose de rester sur les tarifs de l'année dernière, soit 0.0315 € pour les redevances spéciales et communales, et 0.020 € pour les bio-déchets.

M. FISCHER, Vice-Président, délégué de la commune de MALEMORT, souhaiterait que l'on se rapproche au plus près du coût réel, et qu'il conviendrait que les communes montrent l'exemple.

Un délégué, note qu'il y existe encore des problématiques de décharges sauvages bien souvent dus à des professionnels qui font payer leurs clients et qui mettent ensuite des déchets dans la nature.

M. TILLET, délégué de Jugeals Nazareth, indique qu'il serait opportun d'avoir une discussion aussi bien dans les communautés de communes qu'au SIRTOM sur le problème des apports des collectivités dans les déchèteries

M. FISCHER, Vice-Président, délégué de la commune de MALEMORT, souhaite savoir si tous les professionnels payent l'accès à la déchèterie.

M. LAPORTE, Président, indique que seuls les particuliers et les communes ne paient pas.

Un délégué, fait part de ses observations à la déchèterie de COSNAC où il y a beaucoup de fourgons qui ne sont pas identifiables comme appartenant à un artisan et qui déposent leurs déchets.

Mme FERLAN, Membre du Bureau, déléguée de la commune de COSNAC, souhaite connaître le pourcentage de professionnels utilisant la déchèterie.

M. DELPEUCH, Directeur, précise qu'une réflexion a déjà été menée et qu'il était envisagé d'installer des barrières avec carte d'accès pour tous les utilisateurs des déchèteries (usagers, communes, professionnels). Il fait remarquer que dans l'enquête des professionnels disaient se rendre dans des déchèteries qui ne leur étaient pas ouvertes. Nous savons aussi que des personnes du Lot ou de communes non adhérentes au SIRTOM profiteraient des déchèteries du SIRTOM. Aussi nous avons demandé aux gardiens de faire un recensement des personnes venant de l'extérieur de notre territoire.

M. LAPORTE, Président, précise que ce rapport a été débattu en bureau et propose un vote à 0.0315 €.

La délibération est adoptée par 67 voix pour, 14 voix contre et une abstention



5 – ADMISSION EN NON VALEUR

M. LAPORTE, Président, note qu'il s'agit pour l'essentiel de professionnels allant en déchèteries et pour lesquels la trésorerie n'a pu recouvrer la dette.

M. GOUX, Trésorier du SIRTOM explique qu'il est ici question de titres qui n'ont pu être encaissés. Ces titres sont relatifs à la régie des professionnels. Ce sont des pertes de recettes qu'il convient d'annuler.

La délibération est adoptée à l'unanimité



6 – RENOUELEMENT DE LA CARTE D'ACHAT

M. CHATEL, Vice-Président, fait lecture du rapport. Il précise que le SYTTOM 19 vient de souscrire lui aussi une carte d'achat et que seule la Caisse d'Epargne propose ce service. La cotisation mensuelle est de 30 €. Dans le dernier contrat elle était de 35 € et l'an prochain il y aura une nouvelle baisse à 25 €.

Un délégué demande si la carte est nominative et trouve la cotisation trop élevée.

M. LAPORTE, Président, répond qu'il n'y a qu'une seule carte au nom du directeur.

M. Pierre-Michel GOUX, Trésorier Principal, précise que cette carte est la seule façon de faire des achats par internet par exemple. Les économies faites sur le prix des prestations achetées avec la carte compensent la cotisation. De plus, une limite de 1 000 € par mois est seulement autorisée.

7 – CONVENTION SIRTOM/AGGLO DE BRIVE – REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

M. BOUSQUET, Vice-Président, fait lecture du rapport

Un délégué note que la révision de tarif est au-dessus de l'inflation.

La délibération est adoptée à l'unanimité

8 – QUESTIONS DIVERSES

M. DELPEUCH, Directeur, fait part des prospectives pour 2019

Extension du tri en porte à porte : 91 % à ce jour – fin 2019 : 96 %.

M. DUMAS, membre du bureau, délégué de la commune BILHAC, regrette que l'extension promise sur le Midi Corrèzien soit repoussée à la fin de l'année 2019

M. LAPORTE, président, rappelle qu'il avait souhaité qu'avant la fin de son mandat, l'ensemble des communes soient desservies en collecte sélective. Les extensions sur le secteur de BEAULIEU seront facilitées avec l'implantation à NONARDS, sur une parcelle touchant la déchèterie de BEAULIEU, d'un centre de transfert qui évitera tout le déplacement « haut le pied » qui se fait actuellement avec des véhicules partant de BRIVE pour collecter le Midi Corrèzien.

Le SYTTOM construira un Centre de transfert et le SIRTOM un bâtiment abritant les véhicules et le personnel composé de deux équipes composées d'un chauffeur et deux agents de collecte.

M. DELPEUCH, Directeur, précise que tout se fera à personnel et matériel équivalents, en faisant de l'optimisation et en mettant sur le terrain des bennes bi-compartmentées.

Extension des consignes de tri : chaque usager du territoire a reçu une documentation afin de mettre en œuvre les nouvelles consignes de tri. Il est demandé aux élus de chaque commune, de signaler au SIRTOM les personnes n'ayant pas été destinataires de ces documents.

Déploiement des colonnes papier : Il est demandé aux usagers de sortir de leur bac jaune, tous les papiers, journaux magazines qui peuvent être valorisés dans de bonnes conditions car non souillés par les autres emballages. Les derniers chiffres de collecte des colonnes papier sont très encourageants.

Pour information, 1 tonne triée à St Jean La Gineste est facturée 216 €/T, c'est autant d'économie en les séparant des autres emballages.

Sur le territoire il y a 618 colonnes verre. L'objectif, à moyen terme est de mettre une colonne papier à côté d'une colonne verre.

A ce jour, CITEO ne subventionnait pas l'achat de colonnes, le nouveau contrat 2019 va permettre d'acheter de nouvelles colonnes subventionnées par cet organisme.

OPREVERT : l'objectif est de diminuer l'apport des déchets verts en déchèterie. Il est rappelé que le broyeur est à la disposition des communes ou communautés de communes.

De plus, le SIRTOM est dans l'attente des référents, désignés par les communes, qui seront formés afin de développer le compostage et le broyage au plus proche des usagers.

TROC SIRTOM : Le site est visité régulièrement par les usagers. A ce jour, 195 comptes utilisateurs ont été validés, 255 annonces enregistrées.

Un délégué demande s'il est envisagé de collecter ordures ménagères tous les 15 jours.

M. DELPEUCH, Directeur, informe qu'une expérimentation va être menée en Dordogne, sur des communes équipées de colonnes enterrées (Les Coteaux Périgourdins, La Cassagne, Ladornac, Chavagnac, et Nadaillac). La collecte des ordures ménagères et celle du tri s'alterneront une semaine sur 2. A ce jour, les secteurs de BRIVE, collecté en bio-déchets ne bénéficient d'une collecte d'ordures ménagères que tous les 15 jours. Cette collecte ne pose pas de problème particulier. C'est une réflexion à avoir pour l'avenir.

Un délégué félicite les personnes qui ont fait l'information sur les extensions de tri.

M. LAPORTE, Président, remercie Marina GAUTIER, chargée de communication et les personnes qui ont travaillé sur ces documents qui sont effectivement très didactiques et intéressants.



L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, le Président lève la séance à 20 H 00.